

Fanny MIKOL, Michaël ORAND

Rapporteurs référents sur l'évaluation réalisée par le LIEPP

Réactions sur les travaux du TEPP et de LIEPP

21 mars 2017

La lecture des résultats du LIEPP et de TEPP faite par France Stratégie nous semble tout à fait pertinente. Les différences de résultats en matière d'impact du CICE sur l'emploi (et, dans une moindre mesure, sur les salaires) semblent tenir avant tout à une différence de spécifications. Ces dernières trouvent toutes une justification, et les équipes TEPP et LIEPP ont chacune fourni un travail considérable pour les détailler, les comparer et les analyser, qu'il est important de saluer. Le choix d'une « meilleure » spécification est ainsi très délicat, toutefois il nous semble que celle mise en avant par le TEPP présente plusieurs avantages :

- En comparant des groupes d'entreprises selon leur taux de CICE, **le TEPP ne préjuge pas d'un effet continu du taux d'exposition au CICE sur les variables d'intérêts**, au contraire du LIEPP. Or y compris sur le passé, il semble en effet exister une très forte hétérogénéité des entreprises au niveau individuel en matière d'évolution de ces variables, à taux de CICE comparable. Les travaux de la DARES ont par ailleurs montré que les évolutions du coût du travail antérieures à la mise en place du CICE, n'étaient pas linéaires selon le taux de CICE. Dans le modèle de TEPP, cette forte hétérogénéité est en quelque sorte « lissée » par le fait d'agréger les entreprises par quartile d'exposition, et par le fait d'introduire un grand nombre de variables de contrôles. En revanche, le fait de prendre comme groupe de référence le 1^{er} quartile d'exposition, qui semble avoir connu un choc relativement important sur le coût du travail en 2012 suite à l'augmentation du taux du forfait social pourrait tirer les résultats à la hausse. Peut-être pourrait-on estimer le modèle en variant le quartile de référence.
- Les contrôles et la nature de la variable de traitement semblent jouer beaucoup dans la différence de résultats entre les deux équipes (effets fixes et peu de contrôles pour LIEPP vs pas d'effets fixes mais un grand nombre de contrôles pour TEPP). Les multiples contrôles introduits par le TEPP, s'ils ne peuvent pas de leur côté capter toute l'hétérogénéité, facilitent notamment l'interprétation qualitative des résultats. Par ailleurs, la modélisation en triple différences du LIEPP, si elle permet de mieux contrôler de l'hétérogénéité entre entreprises (en niveau et en tendance), contraint beaucoup la modélisation en terme de degrés de liberté, avec un panel d'aussi faible amplitude temporelle (4 points seulement).
- Les résultats du TEPP utilisent toujours les données en *pondéré*, ce qui permet d'en tirer directement des conclusions au niveau macroéconomique. Alors que ceux du LIEPP ne sont par exemple significatifs que en *non pondéré* sur l'emploi, ce qui pose des questions d'interprétation.

Au final, si nous devons privilégier une spécification, ce serait donc plutôt celle du TEPP, mais **en grande partie pour des raisons de meilleure interprétabilité**. Il faut cependant garder en tête que si les résultats TEPP et LIEPP semblent à première vue contradictoires sur l'emploi notamment, **les effets décelés par l'une ou l'autre équipe sont très faibles**. Les 2 équipes de recherche se rejoignent globalement sur les effets du CICE sur les marges par exemple, qui sont d'ampleur plus forte.

Quant à la crédibilité des résultats, de façon qualitative : les résultats de TEPP sont plus en ligne avec les anticipations des modèles macroéconomiques (OFCE, ...), bien qu'ils soient estimés de plus faible

ampleur (à part pour les nouvelles spécifications récemment testées par TEPP qui elles, se rapprochent davantage de ces ordres de grandeur que celles de l'OFCE). Sur les salaires : les 2 équipes décèlent au final surtout un effet sur la hausse du salaire des plus qualifiés, ce qui semble plausible si l'on fait l'hypothèse que les négociations salariales jouent plus directement, dans un 1^{er} temps, sur les primes (davantage touchées par les cadres) que les salaires de base (la DARES ayant trouvé un impact nul du CICE sur les salaires de base). L'effet négatif trouvé par le TEPP sur les salaires des moins qualifiés reste toutefois difficilement interprétable.